39 ans, tisserand et Alphonsine Vovillon, 25 ans, tisserande. — Eugène Bayart, 30 ans, sans profession et Olga Deleour, 26 ans, sans profession. — Pierre Dehoir, 31 ans, cordonnier et Clémence Couche, 26 ans, ménagère. — Emile Masurel, 23 ans, sans profession et Marguerite Boscut, 20 ans, sans profession.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille MASUREL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Ernest MASUREL, décédé à Tourcoing, le 29 juin 1884, dans sa 55e année, administré des Sacrements de Notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 2 juillet, à 10 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Tourcoing. La messe de convoi sera célébrée le mardi 1er dudit mois, à 9 heures 1/2, les Vigiles seront chantées le même jour, à 5 heures 1/2 du soir. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Nationale, 61, à Tourcoing. 30663

Les amis et connaissances de la famille LEMAN-PONNEVILLE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Charlotte PONNEVILLE, décédée à Roubaix, le 28 juin 1884, à l'âge de 55 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 1er juillet, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, chemin des Courteaux, 11.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 2 juillet 1884, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur François-Joseph CHIEUS, vétérinaire, veuf de Dame Léocadie-Hyacinthe DESOBRIE, décédé à Roubaix, le 10 juin 1884, dans sa 60e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 1er juillet 1884, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Joseph DEMOOR, cabaretier au Sapeur-Pompier, époux de Dame Addiaide-Eugénie PARSY, décédé à Roubaix, le 19 mai 1884, dans sa 59e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes aussi priés d'assister aux Obits Solennels du Mois, qui seront célébrés en l'église, Saint-Martin, à Roubaix, pour le repos de l'âme de dame Célestine-Marie-Josèphe DEVOLDÈRE, veuve de Monsieur Louis DEKIMPE, décédée à Roubaix, le 24 juin 1884, à l'âge de 78 ans, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Le mardi 1er juillet, à 7 heures, Obit du Sacré-Cœur. — Mardi 1er juillet, à 7 heures 1/2, Obit du Rosaire. — Mercredi 2 juillet, à 7 heures, Obit du [illegible] — Jeudi 3 juillet, à 7 heures, Obit des [illegible] 4 juillet, à 7 heures 1/2, Obit de la [illegible] oubli, n'auraient pas [illegible] priées de considérer [illegible]

[illegible] Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église [illegible] juillet 1884, à 10 [illegible] Monsieur Pierre-[illegible] Roubaix, le 30 octobre [illegible] et de Dame Marie An[illegible] décédée à Roubaix, le 3 [illegible] administrés des Sacre[illegible] Sainte-Eglise. — Les person[illegible] n'ont pas reçu de lettre de [illegible] priées de considérer le présent avis [illegible] en tenant lieu.

[illegible] Obit Solennel Anniversaire sera célébré en [illegible] de Mouveaux, le jeudi 3 juillet 1884, à 10 heures, [illegible] le repos de l'âme de Mademoiselle Apolline-[illegible]phine STINDRE, décédée à Mouveaux, le 4 juillet 1883, dans sa 21e année, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu

[redacted]

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS IMPRIMERIE ALFRED REPOUX — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*

BELGIQUE

Mouscron. — Dimanche, à 4 heures, a eu lieu à Mouscron, l'inauguration du cercle catholique l'*Avenir*, par un magnifique banquet auquel assistaient 250 personnes, dont 3 sénateurs, MM. le baron de Béthune, le baron Delfosse-d'Hespierres, Hammens; un représentant, M. Tack, ancien ministre; plusieurs membres de la députation permanente et le clergé de Mouscron.

Plusieurs discours remarquables ont été prononcés. Des adresses ont été télégraphiées à Léon XIII et à Léopold II. La fête a duré jusqu'à neuf heures. Nous en rendrons compte demain.

Tournai. — Notre correspondant particulier nous envoie la dépêche suivante :

« Tournai, 29 juin, 2 heures soir.

» Comme je vous l'avais annoncé, MM. Dumont et le comte de Robiano ont été proclamés, hier après-midi, candidats catholiques pour le Sénat.

» La réunion de l'association conservatrice était extraordinairement nombreuse et animée, et l'enthousiasme indescriptible.

» Lorsque les orateurs Lechien et Soël eurent flétri les agissements de l'ancien gouvernement, il y a eu une manifestation générale contre les anciens ministres.

» A la fin de la séance, une ovation chaleureuse a été faite aux candidats.

» A la réunion de l'association libérale, MM. Macau et Bonnet ont été proclamés candidats; M. Bacara, le ministre renversé, y a fulminé contre la religion et les prêtres. »

FAITS DIVERS

De plus fort en plus fort. — L'intrépide marcheur peut se pendre, il est dépassé.

Nous apprenons, en effet, qu'un Belge, parti de Gand, vient de se rendre à Rome, à pied, en soixante jours.

Ajoutons, tout de suite, que l'auteur de ce tour de force n'est ni un sportsman, ni un coureur de profession. c'est un bon et fervent catholique qui, par mortification, a voulu faire pédestrement, à la façon des anciens pèlerins, le voyage de la ville éternelle.

S. S. a reçu le pieux voyageur, dimanche, en audience particulière, et lui a fait don de plusieurs médailles bénites.

La chasse aux singes. — Une lettre d'un jeune officier blessé au Tonkin indique la façon dont, là-bas, on capture les singes. Dans le fond d'une bouteille massive en grès, on place des noisettes, des amandes ou des bananes, surtout si la saison est passée parce qu'alors l'appât est plus désirable, étant plus rare. On attache ladite bouteille au tronc d'un arbre voisin et on s'éloigne à une distance respectable. Or, il est rare que, durant cette opération, le singe, dont le naturel curieux est proverbial, ne vous ait pas observé du haut ou d'un cocotier ou dissimulé derrière la large feuille d'un bananier. A peine êtes-vous parti, qu'il descend et s'empresse de courir satisfaire sa curiosité.

Il gambade autour de l'appareil, le tourne, le retourne, met l'œil au goulot et passe par tous les degrés de la convoitise avant d'oser introduire les bras à l'intérieur pour se saisir des friandises qui y sont contenues. Son manège ne tarde pas à attirer d'autres individus de son espèce, qui se pâment comme lui, se jouent sur leur derrière et semblent se consulter. Enfin l'un d'eux, plus audacieux, prend un parti avec cette brusquerie commune à tous ses actes, et resserrant le pouce contre les autres doigts pour faire sa main plus petite, il enfonce bravement le bras dans le goulot et saisit à poignée les fruits tant désirés. Ceux qui disent que le singe est malin n'ont probablement jamais assisté à cette chasse étrange et pourtant si vraie.

Evidemment sa main, que vide il a eu de la peine à fourrer dans le col étroit de la bouteille, il ne peut la retirer pleine de noisettes et fermée. Il tire à lui et fait pour se dégager des efforts inouïs, n'imaginant pas ce moyen bien simple d'ouvrir la main et de lâcher tout. Les amis prennent son sort en pitié, s'empressent, font les mille pas, le prennent même à bras-le-corps et tirent à rebours avec lui pendant que, sans se presser, le tendeur du piège arrive, brise la bouteille et met fin à cette chasse étrange en se saisissant du captif, malgré ses cris et ses grimaces extravagantes.

Les trois sortes de bougres. — A 9 heures du matin, le colonel Gripardin est à la caserne et reçoit à la salle du rapport, le rapport des 24 heures; il lit ce qui suit :

Le tambour Breloque, 8 jours de salle de police par le capitaine Gobinet pour avoir découché.

Le même, 4 jours de prison, d'augmentation, par le colonel, pour le motif ci-dessus.

Le même, 4 jours de salle de police par l'adjudant Patachon, pour avoir dit, lorsque ce dernier lui annonçait l'augmentation de 4 jours de prison, infligés par le colonel : *Ah! le bougre, il a augmenté ma punition!*

Après avoir lu le rapport, le colonel dit : Adjudant Patachon, faites venir cet homme en ma présence!

L'adjudant alla chercher le tambour Breloque qui se présenta militairement devant le colonel.

— Tu as dit à l'adjudant de semaine que j'étais un bougre, lorsqu'il t'a annoncé l'augmentation de ta punition.

— Mais, mon colonel, j'ai dit cela sans réflexion et sans mauvaise intention, je vous l'assure.

— Enfin, tu l'as dit, hein! dis-le franchement!

— Mon colonel, c'est vrai, mais, après tout, il y a bougre et bougre comme il y a fagot et fagot.

— Voyons, explique-toi et surtout pas tant de phrases.

— Eh bien! mon colonel, il y a trois sortes de bougres : il y a d'abord le *bon* bougre, c'est vous, mon colonel, ensuite il y a le *pauvre* bougre, c'est moi, mon colonel, enfin, il y a le *vilain* bougre, c'est l'adjudant Patachon, ici présent, qui n'aurait pas dû vous répéter ce que j'avais dit.

Là-dessus, le colonel leva l'augmentation de quatre jours de prison.

La barbe et la politique. — Qui se serait douté que la façon de porter la barbe pouvait avoir une signification politique? C'est le *Petit Troyen* qui nous annonce ainsi cette grosse nouvelle.

« Le lieutenant-colonel Langlois a décidé que désormais les gendarmes de la 6e région ne porteraient plus la barbiche. La mouche seule est autorisée. La barbiche avait une allure bonapartiste qui rappelait des souvenirs peu populaires dans l'Etat. »

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE MONTBRISSON

Un parricide. — Double assassinat

Le jury de la Loire a, dans l'affaire de parricide dont nous avons entretenu nos lecteurs, rapporté un verdict de culpabilité muet sur les circonstances atténuantes.

En conséquence, Paul Berthaud a été condamné à la peine de mort. L'exécution aura lieu à Montbrison. Le condamné n'a manifesté aucune émotion.

La famille de la vieille servante assassinée a obtenu 3,000 fr. de dommages-intérêts.

VARIÉTÉS

FŒDORA LA NIHILISTE

Par A. de Lamothe

(Suite.)

Non seulement il se montrait d'une exactitude parfaite pour son cours de français, consistant, il faut bien le dire, beaucoup plus en simples conversations qu'en lectures ou en leçons proprement dites, et ayant beaucoup moins trait à la litterature qu'à la politique.

Esprit délié, souvent plus brillant que profond, n'ayant jamais eu d'autre politique que celle qu'il croyait deviner lui être la plus profitable, de fougueux nihiliste, l'ex-colonel des fédérés avait promptement passé au camp monarchiste; en voyant que là il y avait plus à gagner, il ne songeait plus à partager depuis le moment où la proposition inattendue de Nadiége lui avait ouvert des horizons nouveaux. Il était devenu par intérêt en même temps que par prudence, un des plus grands admirateurs du général Gourko, le vaillant défenseur d'une société à laquelle Jules Brémond ne voyait rien à réformer depuis qu'en espérance il s'en regardait comme l'un des privilégiés.

Tout autre à sa place eût peut-être été embarrassé pour s'excuser de ce subit revirement d'opinion, mais il était trop fin et trop bien renseigné pour ne pas voir que Strella ne demandait qu'à redevenir la comtesse Kourdoukof.

Fœdora lui savait gré de cette conversion et plus encore des motifs spécieux qu'il en donnait. Son amour-propre se plaisait à penser qu'en effet elle avait eu raison de se laisser séduire par des idées libérales, pleines de grandeur et de désintéressement, mais qu'elle était encore plus dans son droit en abandonnant ces mêmes idées dénaturées par des scélérats, qui, du programme d'une glorieuse réforme, avaient fait celui d'une odieuse conspiration.

Ce n'était plus une apostasie; en quittant un parti souillé de crimes, elle ne descendait pas de son piédestal, elle obéissait à la voix du devoir et de la conscience.

Rien n'est flatteur comme d'avoir toujours raison quoi qu'on fasse. Or, grâce à l'habile plaidoyer de son professeur, l'élégante libre-penseuse avait à sa disposition tout un arsenal d'arguments qui, lui étant favorables, ne pouvaient lui paraître qu'excellents.

Il n'y a pas que chez une jeune femme plus mondaine qu'instruite que l'on rencontre de semblables illusions.

Ce qui achevait de la persuader de son droit, c'est que loin de contredire à ces raisonnements captieux, Nadiége en paraissait ébranlée.

La Sibérienne avait ses raisons pour dissimuler. Habilement, patiemment, elle creusait le souterrain qui la conduirait à la mine d'or, elle en avait besoin pour assurer sa vengeance.

Une embuscade vaut souvent mieux qu'un assaut, disait-elle à sir John, aussi hypocrite qu'elle.

Quant à Strella, de sa participation à l'assassinat du malheureux Artamof, et aux deux attentats commis contre Drentheln et l'Empereur, il ne lui restait pas même le remords, pas même la crainte d'une punition.

Dans cette tête, belle comme une sculpture antique, il n'y avait pas de cerveau, dans cette poitrine le cœur manquait.

Une seule chose la préoccupait :

— Le départ pour Kouzminski, que des affaires imprévues de la comtesse Tatiana l'avaient forcée à retarder.

Fœdora qui ne pensait plus à Solovief, l'aveugle instrument de l'ordre du comité, ordre signé de sa main, oubliait le fanatique, attendant, heure par heure, dans l'isolement du cachot, l'instant d'une condamnation certaine, comptant les minutes qui le séparaient encore du gibet.

Les premières effluves du printemps revêtaient de sa robe verte brodée de fleurs, la terre que les rayons d'un joyeux soleil venaient de débarrasser de son suaire de neige; les étoiles fleurissant dans l'azur du ciel se miraient dans les eaux limpides de la Néva, dégagée des glaces que son courant avait emportées vers la mer; les bourgeons gonflaient en rougissant à l'extrémité des branches; les pins de Krestowsky revêtaient leur livrée de pourpre; aux longues nuits d'hiver avaient succédé ces longs jours dont le crépuscule de celui qui finit éteint ses rougeurs dans les teintes rosées de celui qui commence, la petite comtesse s'impatientait.

— C'est demain qu'on juge ce malheureux, lui dit un jour son amie Tatiana.

— Quel malheureux? demanda étourdiment Fœdora.

— Solovief, pour lequel j'ai fait dire une messe ce matin. Dieu veuille lui accorder son salut!

— L'Empereur lui ferait-il grâce? demanda la comtesse qui, distraite, regardait une barque descendre au fil de l'eau.

— Je parle du salut de son âme, dit gravement Tatiana. Quant à sa grâce, Sa Majesté voudrait-elle la lui accorder, elle ne le pourrait pas. Le main assez impie pour se lever contre l'Empereur, se lève contre soixante-dix millions de Russes, le crime commis par Solovief est un crime de lèze-nation. Pardonner à cet homme ou au dernier de ses complices dépasse les droits de la clémence, et serait faire injure à la Russie tout entière.

Strella ne répondit pas, mais elle pâlit si visiblement que la comtesse s'apercevant de l'effet produit par ses paroles et ne l'attribuant qu'à une trop grande faiblesse de la jeune fille, changea aussitôt de conversation, et se mit à lui parler de la très prochaine réalisation de leurs projets de villégiature, retardés par une foule d'empêchements indépendants de sa volonté et qui, heureusement, d'ici à deux ou trois jours seraient levés.

Fœdora accepta avec empressement, mais cependant ne retrouva pas son calme d'esprit de tout le reste de la journée.

Le lendemain elle se leva tard, après une nuit inquiète, défendit sa porte pour tout autre que le médecin, et pour se distraire ne trouva rien de mieux que de faire commencer sous ses yeux, par Paulovna, l'emballage des objets qu'elle voulait emporter.

Pendant qu'elle cherchait à s'étourdir, l'homme auquel elle avait commandé l'assassinat de l'Empereur, le meurtrier que Nadiége avait armé de ses propres mains, comparaissait pour la dernière fois devant le tribunal extraordinaire assemblé à la forteresse dans le salon du général baron Maydel.

Sauf le docteur, les généraux Gourko et Drentheln, deux sténographes et un ministre protestant, personne n'avait été admis à ce suprême interrogatoire dans lequel M. Nabokof, ministre de la justice faisant les fonctions de procureur impérial, soutenait l'accusation devant les juges militaires, présidés par le général Kavalewsky.

A 11 heures du matin, l'accusé avait été conduit en présence du tribunal; son crime était public, ses juges inaccessibles à la peur et à la corruption, il savait que l'heure de l'expiation venait de sonner.

Il était pâle, mais calme; donc ce fut d'une voix ferme qu'à la question posée par le président, il répondit se nommer Alexandre Solovief, âgé de 27 ans, et avoir été en dernier lieu maître d'école.

A une seconde question relative à la religion qu'il professait, il ne fit que cette réponse :

— J'ai été baptisé dans la religion grecque, mais pour moi toutes les religions sont des bêtises.

Ce mot terrible qui explique tous les crimes, ne fut pas relevé.

— Reconnaissez-vous avoir tiré sur l'Empereur?

— Oui, je le reconnais. J'ai agi de ma propre volonté, parce que sa mort était nécessaire pour le bonheur du pays et l'affranchissement du monde.

Cette phrase était la dernière qu'en le quittant avait dite Nadiége.

A l'interroger sur ses complices, il ne les nomma pas, il ne les connaissait point.

De 6 heures 1/2 à 8 heures du soir, le ministre prononça son réquisitoire dirigé plutôt contre la secte qui avait armé ce malheureux que contre Solovief lui-même.

Son avocat Hasclunikof se leva alors, mais, comprenant qu'il n'y avait pas là un jury à ébranler par des phrases sonores, ni un auditoire sympathique à soulever, il se contenta de recommander son client à la clémence impériale.

Quand il eut fini, l'accusé déclara n'avoir rien à ajouter et le conseil se retira pour délibérer.

Vingt minutes s'écoulèrent.

Les juges rentrèrent et s'assirent; seul le président demeura debout.

Les bras croisés sur la poitrine l'accusé le regardait en face.

Le général lut la sentence qui, déclarant l'assassin coupable, le condamnait à être pendu.

(*A suivre*)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL*)

Promotions militaires

Paris, 30 juin.

C'est le 11 juillet, au matin, que doivent paraître, au *Journal officiel*, les promotions dans l'état major général de l'armée.

Les promotions comprendront trois généraux de division, en remplacement des généraux Arsons, Ferri-Pisoni et Charlemagne, et huit généraux de brigade.

Le lendemain, promotions dans le reste de l'armée, dont quatorze colonels et dix-neuf lieutenants-colonels de toutes armes.

Le chapitre de Saint-Denis

Paris, 30 juin.

A la suite des funérailles de Mgr Maret, le vicier du chapitre de Saint-Denis, les chanoines du premier et du deuxième ordre s'étaient réunis à l'effet d'élire, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés, un vicaire capitulaire pour remplir temporairement les fonctions de primicier.

A l'unanimité des suffrages, Mgr Lecourtier, archevêque de Sébaste, chanoine du premier ordre, avait été choisi; mais en raison de son grand âge — quatre-vingt-cinq ans — il crut devoir refuser cette fonction.

Les chanoines se sont réunis de nouveau hier soir, à quatre heures, pour procéder à cette élection.

A l'unanimité des suffrages, Mgr Soulé, âgé de soixante ans, ancien évêque de la Réunion, a été nommé grand-vicaire capitulaire.

Mgr Soulé se trouve en ce moment dans le diocèse de Dijon, où il remplace, dans sa tournée pastorale, Mgr Rivet, évêque de Dijon, fort gravement malade.

Maladie du prince Jérôme

Paris, 30 juin.

Le prince Napoléon est malade, très malade, et son état de santé inspire les plus vives inquiétudes aux quelques hommes qui ont suivi sa fortune.

Il y a six mois, une excroissance graisseuse apparut à la tempe droite du prince, au-dessus de l'œil. Cette excroissance, dont le volume resta longtemps stationnaire, s'est développée dans des proportions très sensibles depuis un mois. Aujourd'hui, elle a la grosseur d'une petite noix. A sa base la loupe s'étend en largeur.

Le prince Napoléon est très chagrin, car cette excroissance graisseuse, qui est incurable à cause de l'état diabétique du malade, le défigure complètement. Vu de profil, du côté droit, son masque est complètement déformé par la loupe. Il ne ressemble plus à Napoléon Ier que comme une caricature malveillante. On comprend que le prince, qui a toujours été si glorieux de sa ressemblance avec le « grand empereur », et qui a toujours soigneusement entretenu cette ressemblance, soit très affecté de cette déchéance physique.

Les deux suicides de Toulon

Nous avons annoncé le suicide de M. Belot, capitaine de frégate. Voici les détails qu'une dépêche nous apporte sur ce triste événement :

« Samedi, à trois heures du matin, M Belot, voyant sa femme malade, et craignant qu'elle ne fût atteinte du choléra, s'est précipité vers la fenêtre du balcon qu'il voulait franchir, dans un accès de fièvre chaude. Mme Belot poussa des cris déchirants : trois voisins pénétrèrent dans l'appartement et parvinrent à maintenir pendant quelques instants l'officier de marine

Mais une lutte s'engagea de nouveau, et aux cris poussés par les voisins, des agents se mirent en mesure de porter du secours. La porte étant fermée, ils allèrent chercher une échelle pour entrer par le balcon, mais ils arrivèrent trop tard.

Dans l'intervalle, M Belot parvint à s'échapper des mains des personnes qui le tenaient et enjamba le balcon : il tomba dans le vide et se fracassa le crâne sur le pavé de la rue; la mort fut instantanée.

M. Belot était né à Toulouse en 1837. Pendant longtemps, il avait commandé l'*Archimède* au Sénégal; il était sujet à de fréquents accès de fièvre.

Dans l'après-midi, un événement semblable s'est produit dans le faubourg Pont-du-Las. Un sieur Bernat, épouvanté par la marche du fléau, et craignant d'être attaqué par le choléra, s'est brûlé la cervelle.

Ces deux suicides ont produit une grande impression dans la ville.

Troubles à Alger

Alger, 28 juin.

Des jeunes gens de la classe 1883 s'étant réunis à la mairie pour nommer une commission chargée d'organiser un bal, quelques-uns d'entre eux demandèrent l'exclusion de l'élément israélite. Une querelle s'ensuivit et la séance dut être levée.

Le tumulte continua quelques instants dans la rue.

Alger, 29 juin.

La journée a été calme. Quelques cris ont seulement été poussés par des groupes sans importance. Des mesures énergiques ont été prises pour empêcher le retour des désordres antisémitiques.

Les concerts publics ont été interdits jusqu'à nouvel ordre.

La place du Gouvernement, les deux extrémités de la rue de la Lyre et la rue Randon ont été occupées militairement.

Des patrouilles parcourent la ville et surveillent particulièrement le quartier israélite.

La municipalité a fait afficher une proclamation invitant la population au calme. Les israélites et les Arabes ont été invités, par leurs conseillers spéciaux, à rester chez eux.

La France au Maroc

Londres, 30 juin.

Le *Standard* de ce matin publie sur la question de l'attitude de la France au Maroc une lettre dont voici la conclusion :

« Pour conclure, je répète d'une manière formelle que M. Ordega essaye ouvertement et insolemment de recommencer à Tanger le rôle joué par M. Roustan à Tunis; que son protégé, le shérif d'Ouassam, s'efforce de provoquer un soulèvement contre le gouvernement de son maître l'empereur, et que, par le fait de l'intervention du ministre français, un *imperium in imperio* a été créé au Maroc dans l'intérêt de la France et contre les intérêts du souverain, ligue du pays et des autres nations.

» Il est certain que les révélations faites dans vos colonnes a produit un tel effet en Europe, que M. Ferry a dû mettre momentanément un frein au zèle aventureux de son agent. Le coup ne sera pas frappé aussi vite que si le secret avait été gardé, mais tous les gens bien informés n'ont pas le moindre doute que ce coup sera frappé avant longtemps, et que les effets en seront désastreux, à moins que les autres puissances ne s'entendent pour faire échec aux intrigues françaises. »

Les funérailles du prince d'Orange

La Haye, 29 juin.

Le roi a fait annoncer son retour à la Haye pour le 15 juillet, et a fixé les funérailles du prince d'Orange au lendemain.

Je dois vous informer, cependant, qu'il est à craindre que le retour de notre souverain n'ait pas lieu à la date fixée, car Sa Majesté, dont l'état s'était sensiblement amélioré, a éprouvé une rechute, et l'on n'est pas sans inquiétude dans son entourage

L'autopsie du prince Alexandre a démontré que la vie retirée qu'il menait lui était imposée par sa santé délicate.

Il a été constaté que tous les organes étaient malades, sauf le cerveau, qui était parfaitement sain et avait le poids normal. Le cœur était trop petit et adhérait au poumon gauche : le foie, les reins étaient aussi attaqués.

Les manifestations de deuil et de regrets continuent à se généraliser. L'exposition du corps attire tous les jours une foule nombreuse qui contient à grand'peine son émotion. Avant-hier 1,500 personnes, hier 600 et aujourd'hui 1,900 sont venues rendre un dernier hommage au prince que la Hollande entière pleure.

Journal officiel. — *Sommaire du 29 juin.* — PARTIE OFFICIELLE. — Réception, par le Président de la République, de la lettre par laquelle l'empereur d'Autriche notifie la naissance d'une archiduchesse, fille de l'archiduchesse Clotilde et de l'archiduc Joseph.

Décrets portant nominations dans la magistrature des cours d'appel et des tribunaux de première instance; — contenant des nominations de juges de paix et une révocation de suppléant; — portant classement au nombre des voies publiques de Paris de la rue Le Bua, située dans le 20e arrondissement; — nommant des ingénieurs des ponts et chaussées de 3e classe.

Arrêtés portant annulation de l'élection d'un membre du conseil académique de Toulouse; — instituant un concours près de la manufacture nationale de Sèvres. — Programme du concours de 1884-885 y annexé.

Décision nommant un trésorier des invalides de la marine à la 1re classe de son emploi.

Documents du ministère de la guerre :

Décisions portant mutations dans l'arme de l'infanterie et le service de l'habillement et du campement.

— *Sommaire du 30 juin.* — PARTIE OFFICIELLE. — Décrets prorogeant jusqu'au 31 décembre 1885 le second décime additionnel perçu sur un certain nombre de taxes existant au tarif de l'octroi de Paris — portant promotions dans le personnel administratif des directions de travaux de la marine.

Décision portant nomination à un commandement à la mer.

Jugements définitifs déclarant l'absence.

DERNIÈRE HEURE

(*De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL*)

Le choléra

Paris, 30 juin.

Jusqu'à midi, on compte cinq décès par le choléra à Marseille et trois à Toulon.

On assure que M. Brouardel, revenu de Marseille, conclut à la présence du choléra sporadique.

L'amendement Andrieux

Paris, 30 juin.

M. Andrieux a déposé un amendement au projet de révision, tendant à ce qu'aucun membre d'une famille ayant régné en France ne puisse être élu à la présidence de la République.

Discussion de documents parlementaires

Paris, 30 juin.

La distribution des documents parlementaires comprend le projet de loi tendant à autoriser le département du Nord à s'imposer extraordinairement pour l'enseignement.

Elle comprend également plusieurs amendements sur les sucres présentés par MM. Jametel, Lecomte, Girard, etc.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du 30 juin 1884

Présidence de M. BRISSON

La chambre a repris la discussion [illegible]

M. Pelletan développe [illegible] que la chambre, ju[illegible] constitution les d[illegible] rainetés du suffr[illegible] à la révision.

L'inattentat [illegible]

L'amendem[illegible]

M. de L[illegible] tituante.

Le rapporteur combat cette proposition.

M. Cunéo d'Ornano dit que les républicains méconnaissent les principes de Dantou, promulgués par la convention, rappelé par Ledru-Rollin en 1848 et par Gambetta en 1871, principe selon lesquels aucune constitution n'est valable sans constituante et sans plébiscite. (Bruit).

L'amendement de M. de la Forge est repoussé.

M. Goblet développe un contre-projet reconnaissant la nécessité de la révision, mais désignant comme révisable du point non invoqué par le gouvernement.

La séance continue.

AVIS UTILE

POUR PLACEMENT DE FONDS

Une Compagnie française ayant pour objet l'exploitation de Comptoirs d'importation et d'exportation avec des pays nouveaux pour le commerce, (Niger-Afrique Equatoriale), où les productions naturelles, riches, variées et très recherchées sur les marchés européens sont en très grande abondance, met à la disposition des personnes qui veulent faire un bon placement de fonds des parts commanditaires.

Ces parts sont de Mille francs chacune; elles donnent droit à l'intérêt de 5 % et au partage des bénéfices.

Le public français, qui a eu rarement l'occasion de participer à des entreprises de ce genre, saura certainement apprécier les avantages que lui offre l'affaire à laquelle il peut s'intéresser aujourd'hui.

Cette affaire se traite en dehors de toute entremise financière.

Tous les renseignements nécessaires sont immédiatement fournis sur demande faite au siège de la Compagnie.

Adresser : A. DUPUY et Ce, 97, rue Richelieu, Paris. 29j,1jt—20813

LE VIN RÉPARATEUR AUGUET

est le tonique le plus puissant pour guérir *Anémie, chlorose, fièvres, migraines, mauvaises digestions.* Il convient surtout aux personnes épuisées par les maladies, le travail, les excès : 4 fr. la bouteille. Lyon ph. AUGUET. A Roubaix, ph COUVREUR. 20487

COMMERCE

BOURSE DE LILLE du 30 juin

EMPRUNTS (villes et départements)

Lille 1860, 104 75.
Département du Nord, 103

CHARBONNAGES

Anzin, 2300 ...
Bully-Grenay, 1275 ...
Escarpelle, 4995 ..
Sincey-le-Rouvray, 40 ..

FORGES ET HAUTS-FOURNEAUX

Denain et Anzin, 375 ..

On offre de vendre : Béthune (77), »»»; Béthune (81), »»»; Crédit du Nord, »»» »»; Gaz de Wazemmes, »»»; Aniche, 10,200; Anzin, 2,325; Bruay (Pas-de-Calais), 8,060; Bully-Grenay, 1,285; Carvin, ex-c., 1,200; Courrières, 28,300; Campagnac, 460; Douchy, 1,900; Douaisienne, 125; Dourges, 4,800; Escarpelle (Nord), 5,025; Ferfay, société anonyme, »»»; Lens, 22,200; Liévin, 5,500; Meurchin, 1,500; Thivencelles, 145; Vicoigne et Nœux, 16,000; Denain et Anzin, »»».

On achèterait : Union linière du Nord, »»»; Béthune (77), »»»; Béthune (81), »»» »»; Crédit du Nord, »»» »»; Gaz de Wazemmes, »»»; Le Nord, »»»; Aniche, 10,000; Anzin, 2,300; Blanzy (Saône-et-Loire), »»»; Bruay (Pas-de-Calais), 7,900; Bully-Grenay, 1,275; Carvin, ex-c., 1,195; Courrières, 28,000; Campagnac, 450; Douchy, »»»; Douaisienne, 105; Dourges, 4,600; Escarpelle (Nord), 4,995; Lens, 22,000; Liévin, 5,425; Meurchin, 1,450; Thivencelles, 90; Vicoigne et Nœux, 15,650.

BOURSE COMMERCIALE DE PARIS

du lundi 30 juin 1884

	Cours précéd.	Cours du jour.
Huile de colza. — Tendance calme.		
Courant	67 25	67 —
Juillet	67 25	67 25
Juillet-août	67 50	67 50
4 derniers	69 75	69 75
Huile de lin		
Courant	51 —	51 —
Juillet	51 25	51 —
Juillet-août	52 25	51 —
4 derniers	52 75	52 25
Spiritueux. — Tendance faible.		
Courant	43 75	43 50
Juillet	44 25	44 —
Juillet-août	44 50	44 25
4 derniers	45 25	45 —
Stocks : 15,550.		
Farines. — 9 marques. — Tendance ferme.		
Courant	47 80	47 80
Juillet	48 10	48 10
Juillet-août	48 25	48 30
4 derniers	49 25	49 25
Marque Corbeil	51 —	51 —
Circulation : 4,300.		
Blés. — Tendance calme.		
Courant	22 40	22 50
Juillet	22 90	22 75
Juillet-août	23 —	23 —
4 derniers	23 75	23 90
Seigles. — Tendance calme.		
Courant	16 25	16 25
Juillet	16 25	16 25
Juillet-août	16 25	16 50
4 derniers	17 —	16 50

Temps : Calme

MARCHÉS DE LILLE

30 juin	HUILES l'hectolitre	GRAINES l'hectolitre	TOURT les 100 kil.
	Cours du j.	C. pr.	
Colza	.. ..	68 ..	26 ..	20 .. 20 50
Epurée	.. ..	74 ..	.. ..	.. .. ..
Œillette b g	.. ..	.. ..	26 .. 29	18 .. ..
Lin de pays	.. ..	53 50	20 .. 23	24 75 25 ..
Lin étranger	.. ..	51 ..	49 .. 22	22 50 23 50
Chanvre	.. ..	.. ..	16 .. 17	17 .. ..
Cameline	.. ..	.. ..	16 .. 18	17 .. 18

COURS DE CLOTURE

du marché de New-York du 28 juin 1884.

Cotons

Ventes du jour : 114,000 balles. Marché soutenu

Recettes : 600 balles, contre 1,000 en 1883 et 2,000 en 1882.

Total de la semaine : 600 ball., contre 1,000 en 1883 et 2,000 en 1882

	Cotons	Saindoux	Maïs	Café	Froments
Janvier	10 53	....	.. ./.	8 70	107 1/2
Février	10 65	....	.. ./.	....	.. ./.
Mars	10 76	....	.. ./.	....	.. ./.
Avril	.. ..	....	.. ./.	....	.. ./.
Mai	.. ..	....	.. ./.	....	.. ./.
Juin	10 86	7 45	.. ./.	8 05	97 ./.
Juillet	10 88	7 45	59 1/4	8 05	97 ./.
Août	11 02	7 65	61 ..	8.35	99 3 4
Septemb.	10 89	7 77	62 ./.	8.45	101 1 4
Octobre	10 59	7.87	63 ./.	8 55	102 3 4
Novemb.	10 44	7 85	.. ./.	8.60	[illegible]
Décemb.	10 44	7.82	.. ./.	[illegible]	[illegible]

Bourse du Hav[illegible]

COTONS

Le Havre, 28 juin

Marché calme. Ventes 1,600 balles. On cote disponible et courant fr. 71 .., s/juillet fr. 70 ..., s/août fr. 70 75, s/sept. fr. 71 75, sur octobre fr. 72 50, s/nov. fr. 71 50, s/déc. fr. 71 25, s/janv. fr. 71 50, s/févr. fr. 72 .., s/mars fr. 72 25, s/avril fr. 72 50 les 50 kil

Le Havre, 28 juin.

Le marché a reperdu la légère amélioration signalée hier; les prix sont de nouveau faciles pour le disponible et faibles pour le terme. Cette après-midi, marché au grand calme, sans grand changement pour disponible, et faible pour le terme; juillet fr. 71 50. Ventes totales notées à quatre heures, 7,200 b. En dehors de la cote, on a traité pour la consommation environ 300 b. Louisiane en petits cotons, de 58 à 59 fr.

TISSUS ET FILÉS

Manchester, 28 juin.

Les filés pour l'exportation sont plus faibles et les acheteurs n'opèrent